

Bulletin N°2 du 31 mai 2023

Résumé de la semaine

Après une période humide de mi-mars à mi-mai, le temps des 15 derniers jours a été sec et venteux avec des températures modérées à supérieures aux moyennes de saison. Ce temps devrait se maintenir cette semaine avant l'arrivée prévue de précipitations.

L'arrêté n° 2023-01 du 12 avril paru dans le **Maine et Loire** est en vigueur au moment de la rédaction du bulletin :

↪ Eaux superficielles :

- Mesure de **VIGILANCE** sur la zone d'alerte **Sarthe**, mesure d'auto limitation des prélèvements.

↪ Eaux souterraines :

- Mesure d'**Alerte** sur la zone d'alerte **Loir-Sarthe-aval**, mesure d'interdiction d'irrigation (10h à 20H sauf cultures sensibles et techniques économes en eau et interdiction de remplissage des plan d'eau à usage d'irrigation de 10H à 20H)

Un nouvel arrêté est attendu pour le département de la Sarthe :

↪ Eaux Superficielles :

- Mesure d'**ALERTE** sur la zone d'alerte **Affluents Sarthe Médiane** (Orne Champenoise, Rhonne, Roule crotte, Vezanne, Fessard). **Réduction volumétrique, pensez à vos relevés de compteurs**
- Mesure de **VIGILANCE** sur la zone d'alerte **Gée**.
-

Pensez à transmettre les relevés de compteur tous les premiers jeudis de chaque mois sur Irrig'eau (l'application mobile est actuellement indisponible, il faut saisir directement via <https://www.irrig'eau-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>). **En l'absence de restriction, le prochain relevé est à faire le jeudi 1^{er} juin (saisie possible du mercredi 31 mai au vendredi 2 juin). En cas d'oubli, vous pouvez toujours envoyer vos index par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr ou par SMS au **06 30 09 82 54**.**

Météo

Météo des jours précédents

Période	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
15/05 au 29/05			
Loué	4.7	72.1	141
Avoise	0.7	71.5	140
Meslay du Maine	0.5	67.1	133
Montreuil sur Loir	0	68.5	143

A la suite d'un temps humide de mi-mars à mi-mai, le temps des 15 derniers jours a été sec et venteux avec des températures modérées à supérieures aux moyennes de saison. La demande climatique est passé de 3 à 6 mm/j ces 15 derniers jours.

Prévisions météo à 7 jours

	Jeudi 01/06	Vendredi 02/06	Samedi 03/06	Dimanche 04/06	Lundi 05/06	Mardi 06/06	Mercredi 07/06
<i>Temps</i>							
<i>T° min / max (°C)</i>	17/29	16/28	9/24	12/25	13/24	11/26	16/21
<i>Pluie (mm)</i>	0	0	0	0.1	0	6	24
<i>ETP (mm)</i>	8.2	7.6	5.2	5.2	6	5.5	1.6
<i>Vent</i>	0 - 15	0 - 15	0 - 15	0 - 15	0 - 15	0-5	0-5

Sources : MétéoCiel : Sablé sur Sarthe / Weather measures : Avoise, Montreuil sur Loir, Loué

Les températures devraient se maintenir avec un vent constant de secteur Nord-est. Le temps devrait rester sec jusqu'en milieu de semaine prochaine, des pluies modérées à fortes étant ensuite attendues. La demande climatique devrait redescendre jusqu'à 5 mm/jour en fin de semaine. Elle sera en moyenne de 6.4 mm/j sur les 5 prochains jours.

Le territoire



Situation des ressources en eau

Evolution des débits des cours d'eau sur la semaine passée :

Sarthe, et affluents rattachés (49 et 72)	Affluents Sarthe médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezeanne, Fessard) (72)	Gée (72)	Deux Fonds, Voutonne (72)	Vègre (72)	Vaige, Taude, Erve (53 et 72)
En baisse, au-dessus du seuil de vigilance	En baisse, en dessous du seuil d'alerte - limite seuil d'alerte renforcée	En baisse, en dessous du seuil de vigilance	En baisse, au-dessus du seuil de vigilance	En baisse, en limite du seuil de vigilance	En baisse, en limite du seuil de vigilance

Niveau piézométrique au 02 avril pour la référence Sarthe Aval (49) n° 04242X0053 F – Cénomaniens/sables: 32. 50 m NGF, niveau stable, **sous le seuil d'alerte** (référence estivale).

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

La situation hydrologique est en baisse. En conséquence :

- l'arrêté 2023-01 du 12 avril pour le **Maine-et-Loire, définit les restrictions suivantes:**

- ↳ **Eaux superficielles :**
 - **Mesure de VIGILANCE sur la zone d'alerte Sarthe**, mesure d'auto-limitation des prélèvements.

- ↳ **Eaux souterraines :**
 - **Mesure d'Alerte sur la zone d'alerte Loir-Sarthe-aval**, mesure d'interdiction d'irrigation (10h à 20H sauf cultures sensibles et techniques économes en eau et interdiction de remplissage des plan d'eau à usage d'irrigation de 10H à 20H)

- Pour le département de la **Sarthe**, un nouvel arrêté est attendu, il devrait restreindre les mesures de gestion actuelles :

- ↳ **Eaux superficielles :**
 - **Mesure d'ALERTE sur la zone d'alerte Affluents Sarthe Médiane** (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezeanne, Fessard), **diminution de 40% sur le volume hebdomadaire autorisé**, -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage. **Penser à faire votre relevé de compteur via le site Irrig'eau.**
 - **Mesure VIGILANCE sur la zone d'alerte de la Gée**, mesure d'auto-limitation des prélèvements

- Pas d'arrêté pour le département de la **Mayenne**.

Rappel des restrictions durant la période d'étiage :

	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte	Seuil d'alerte renforcée	Crise
Mayenne	AUTO LIMITATION	Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h sauf arrosage raisonné Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction des prélèvements sauf arrosage raisonné : interdiction d'irrigation de 10 h à 20h et du dimanche 20 h au lundi 10h Interdiction remplissage des plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation
Maine et Loire		Interdiction d'irrigation de 10 h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes en eau Interdiction remplissage des plans d'eau	
Sarthe		Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 80 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraîchage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion	Limitation des prélèvements à 40 % du VHA pour prairies et grandes cultures Limitation des prélèvements à 60 % du VHA pour cultures sous contrats, arboriculture et maraîchage Auto limitation pour plantes sous serres des cultures irriguées par goutte à goutte ou par micro-aspersion.	

Arrosage raisonné : arrosage des plantes sous serres, en containers, des cultures irriguées au goutte à goutte ou par micro-aspersion, des jeunes plants et bassinages des semis.

Cultures sensibles = arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées

Etat des cultures et des sols : blé tendre

Stade de la culture : les blés sont en phase de remplissage des grains à stade grain laiteux selon les parcelles. Les besoins en eau diminuent. L'alimentation hydrique conditionne directement la composante PMG. La phase de sensibilité la plus préjudiciable s'étale du stade floraison à grain laiteux. Une bonne alimentation hydrique au cours de cette phase permet d'assurer un bon remplissage des grains et d'éviter un échaudage. **Après le stade grain laiteux les besoins en eau diminuent, ce stade correspond à la fin de la période de sensibilité au stress hydrique.**

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646
49006 ANGERS
Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : M. Moineau, E.PLESSIS

Comité de relecture : M. Moineau,
L. Temen, E. Plessis

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>